



RAPPORT SEMESTRIEL

ACCES A L'EAU POTABLE ET A L'ASSAINISSEMENT DANS LA REGION ATSIMO ANDREFANA, MADAGASCAR

Mars 2017

Une coopération décentralisée du SEDIF et de l'AESN



Rédigé par Amandine Gilbert, Rolland Rébère, Jean-Pierre Mahé

Sommaire

Sommaire	2
Liste des figures.....	5
1 Introduction.....	6
1.1 Résumé.....	6
1.2 Contexte du projet	7
1.2.1 Objectifs.....	7
1.2.2 Résultats attendus.....	7
1.2.3 Activités principales.....	8
1.2.4 Cadre d'intervention	8
1.2.5 Méthodologie	8
2 Volet eau potable	9
2.1 Saint Augustin.....	9
2.1.1 Rappel.....	9
2.1.2 Acquisition d'un nouveau groupe électrogène	9
2.1.3 Installation des panneaux solaires	9
2.1.3.1 Visite préliminaire	9
2.1.3.2 Etude de la conductivité.....	10
2.1.3.3 Sélection du fournisseur.....	10
2.1.3.4 Réalisation des travaux	11
2.1.3.5 Vérification de la conductivité	12
2.1.3.6 Appui à l'affermage	13
2.2 Ambahikily	14
2.2.1 Rappel.....	14
2.2.1.1 Fin des travaux et mise en exploitation du système d'AEP.....	14
2.2.2 Marketing Social	15
2.2.2.1 Etude de marché	16
2.2.2.2 Mise en œuvre de la campagne de promotion	18
2.2.2.3 Actions réalisées.....	19
2.2.3 Affermage.....	23
2.2.4 Subvention OBA pour les compteurs	23
2.3 Ankililoaka	25
2.3.1 Contexte	25

2.3.2	Interventions du projet	26
2.3.3	Forage	26
2.3.3.1	Appel d’offre.....	26
2.3.3.2	Suite aux négociations, le contrat été signé le 21 Décembre 2016 pour un début des travaux prévu le 20 Janvier 2017.	27
2.3.3.2.1	Réalisation des travaux	27
2.3.4	Avant-projet détaillé et surveillance des futurs travaux.....	28
2.3.4.1	Appel d’offre.....	28
2.3.4.2	Travaux d’adduction du réseau d’eau potable.....	29
3	Volet assainissement.....	30
3.1	Ambahikily	30
3.1.1	Contexte	30
3.1.2	Intervention.....	30
3.1.3	Note méthodologique	31
3.1.4	Enquête étude de marché.....	31
3.1.4.1	Elaboration du questionnaire.....	31
3.1.4.2	Recrutement, formation et supervision de six enquêteurs	31
3.1.4.3	Déroulement des enquêtes sur le terrain	32
3.1.4.4	Résultats importants	32
3.1.5	Marketing social	34
3.1.5.1	Recrutement du consultant marketing social	34
3.1.5.2	Elaboration de la stratégie marketing social.....	35
3.1.5.2.1	Lancement de la campagne marketing social	36
3.1.5.3	Recrutement d’un opérateur assainissement à Ambahikily.....	36
3.1.6	Repérage pour l’emplacement du sanimarché	37
3.1.7	Activités à venir	37
3.1.7.1	Continuité du marketing social	37
3.1.7.2	Conception définitive de la latrine de base.....	38
3.1.7.3	Sanimarché.....	38
3.2	Ankililoaka	38
3.2.1	Contexte	38
3.2.2	Intervention.....	39
4	VOLET SUIVI TECHNIQUE ET FINANCIER	40
4.1	Zone d’intervention du STEFI	40

4.2	Institutionnalisation du STEFI	40
4.2.1	Différence entre STEAH et STEFI	41
4.2.2	Financement du STEFI	41
4.2.3	Responsable du STEFI	42
	Conclusion générale	42

Liste des figures

Figure 1 : Représentation schématique des marées	10
Figure 2 : L'équipe d'installation des panneaux solaires accompagné du délégataire ; Système d'exhaure solaire à Saint Augustin	12
Figure 3 : Mesure de conductivité à la sortie du réservoir de Saint Augustin	12
Figure 4 : Purge du réseau lors de la réception provisoire des installations d'AEP d'Ambahikily	14
Figure 5 : Vérification d'un branchement privé par la DREAH AA et les gérants du réseau	24
Figure 6 : Puits utilisé pour la consommation de l'eau de boisson à Ankililoaka, point d'approvisionnement en eau avec une pompe à motricité humaine	25
Figure 7 : Vérification des matériels et des matériaux pour la réalisation du forage d'Ankililoaka	27
Figure 8 : Réalisation du forage et pose du tubage pour équiper le forage	28
Figure 9 : Pose du massif filtrant et réalisation des essais de pompage	28
Figure 10 : Latrine en présence à Ambahikily	30
Figure 11 : Les enquêteurs, les deux superviseurs avec le maire d'Ambahikily à gauche	32
Figure 12 : Réalisation des enquêtes auprès des ménages d'Ambahikily	32
Figure 13 : Raisons évoquées par les ménages pour l'acquisition d'une latrine	33
Figure 14 : Montant du consentement à payer des ménages d'Ambahikily pour un ouvrage d'assainissement amélioré	33
Figure 15 : Réponses des ménages d'Ambahikily en cas de sanction prévue par la commune pour les ménages n'ayant pas d'ouvrage d'assainissement	34
Figure 16 : Latrine en présence à Ambahikily avec toits et murs en vandro	34
Figure 17 : Flyers distribués lors des visites en porte à porte	35
Figure 18 : De gauche à droite : le consultant MS, l'adjoint au maire, le maire, un représentant de la DREAH AA ; Toutes les mains sont levées à la question du maire concernant la participation des chefs fokontany à la sensibilisation des ménages pour l'assainissement	36
Figure 19 : Exemple d'emplacement pour le sanimarché	37
Figure 20 : Blocs sanitaires réalisés dans le cadre du programme PAEAR	38
Figure 21 : Latrines en présence dans la commune d'Ankililoaka	39

2 Introduction

2.1 Résumé

Le présent rapport résume les activités réalisées dans le cadre de la collaboration entre Experts-Solidaires et la Direction Régionale de l'Eau, de l'Assainissement et de l'Hygiène Atsimo Andrefana avec le soutien financier du Syndicat des Eaux d'Ile de France (SEDIF) et l'Agence de l'Eau Seine Normandie (AESN) pour l'amélioration des conditions d'accès à l'eau potable et à l'assainissement dans la région Atsimo Andrefana.

L'amélioration des conditions d'accès à l'eau et à l'assainissement passe par :

- L'implication des autorités locales telles que les maires des communes, des autorités nationales telles que le ministère et les directions régionales et des usagers
- La qualité et la pertinence des installations
- La professionnalisation du secteur
- La pérennité des systèmes

Afin de répondre à ces problématiques, plusieurs activités sont menées telles que :

- L'amélioration du système d'exhaure à Saint Augustin passant d'un système thermique à un système solaire
- La mise en affermage du réseau d'eau potable et le subventionnement de branchements privés à l'aide de campagne de marketing social à Ambahikily
- La construction d'un réseau d'eau potable à Ankililoaka
- La mise en place d'un opérateur assainissement et d'un sanimarché pour la promotion et la construction de latrines à Ambahikily et à Ankililoaka

Activités	Etat	Avancement en Mars 2017
VOLET EAU POTABLE		
Saint Augustin		
Procédure d'appel d'offre pour l'installation du système d'exhaure solaire	Novembre 2016	100 %
Contractualisation avec l'entreprise solaire	Décembre 2016	100 %
Réalisation des travaux de changement d'exhaure	Janvier à Mars 2017	100 %
Appui au délégataire	En cours depuis Juillet 2015	
Ambahikily		
Campagne de marketing social pour la promotion de BP	En cours depuis Septembre 2016	75 %
Contractualisation de l'OBA BP	Octobre 2016	100 %
Réalisation de BP	En cours depuis Octobre 2016	25 %
Appui au délégataire	En cours depuis Octobre 2016	
Ankililoaka		
Procédure d'appel d'offre pour la réalisation du forage	Octobre 2016	100 %
Contractualisation avec l'entreprise de forage	Décembre 2016	100 %
Réalisation du forage	En cours depuis Février 2017	50 %

Procédure d'appel d'offre pour la réalisation des études techniques détaillées et du suivi des travaux	Janvier 2017	100 %
Négociation avec le bureau d'étude	Février 2017 à Mars 2017	100 %
Contractualisation avec le bureau d'étude	Mars 2017	90 %
VOLET ASSAINISSEMENT		
Ambahikily		
Enquête étude de marché	Janvier 2017	100 %
Design des latrines	En cours depuis Novembre 2016	90 %
Appel à manifestation d'intérêt pour le recrutement d'un consultant marketing social	Janvier 2017	100 %
Elaboration de la stratégie marketing social	Février 2017	100 %
Réalisation des campagnes de marketing social	En cours depuis Mars 2017	20 %
Procédure d'appel d'offre pour le recrutement d'un opérateur assainissement	Février 2017 à Mars 2017	100 %
Contractualisation avec l'opérateur assainissement	Mars 2017	90 %
Accord tripartite entre la commune, les groupes de sécurité locaux et l'opérateur assainissement	En cours de réflexion depuis Mars 2017	10 %

2.2 Contexte du projet

Le taux d'accès à l'eau potable et à l'assainissement est aujourd'hui encore très faible à Madagascar et particulièrement dans la région Atsimo Andrefana. Toutefois, depuis quelques années plusieurs acteurs (UNICEF, WHH, CRS par exemple) réalisent des projets pour améliorer les conditions d'accès à l'eau et à l'assainissement.

La situation d'accès à l'eau potable très critique dans la région Atsimo Andrefana s'améliore avec à présent 14 réseaux fonctionnels gérer sous affermage et appuyer par un responsable du suivi technique et financier des réseaux dans toute la région Atsimo Andrefana.

La question de l'accès à l'assainissement quant à elle, demeure très critique. En effet très rares sont les foyers ayant une latrine mettant en péril la qualité de l'eau et l'hygiène environnant. Malgré les campagnes CLTS menées par UNICEF ou encore CRS, les ménages ne construisent pas de latrine ou en construisent de manière non durable.

C'est dans ce contexte que le SEDIF et l'AESN ont décidé de travailler avec l'ONG Experts Solidaires et la Direction Régionale de l'Eau, de l'Assainissement et de l'Hygiène Atsimo Andrefana afin de développer l'accès à l'eau et à l'assainissement pour les populations rurales de la commune d'Ankililoaka et à l'assainissement à Ambahikily.

2.2.1 Objectifs

Les objectifs spécifiques du projet sont :

- Approvisionner en eau potable tous les habitants d'Ankililoaka
- Améliorer l'assainissement sur Ankililoaka et Ambahikily
- Assurer la durabilité des réseaux d'eau d'Atsimo Andrefana par une gestion saine.

2.2.2 Résultats attendus

Les principaux résultats attendus sont :

- Un réseau d'eau est en place et opérationnel à Ankililoaka
- Une offre de services sanitaires existe sur Ankililoaka et Ambahikily et 2100 familles supplémentaires disposent d'une latrine
- Un système de gestion pérenne est en place sur les réseaux d'eau de la région Atsimo Andrefana

2.2.3 Activités principales

En collaboration avec la Direction Régionale de l'Eau, de l'Assainissement et de l'Hygiène Atsimo Andrefana et en appui aux communes rurales d'Ankililoaka et d'Ambahikily, les activités suivantes devront être réalisées :

- Concevoir, construire et mettre en service le réseau d'eau d'Ankililoaka
- Appuyer, sélectionner des entreprises pour proposer des services d'assainissement sur les deux centres communaux et appuyer les habitants pour financer leurs latrines.
- Conduire des actions d'accompagnement, sensibilisation et marketing social
- Appuyer le dispositif de suivi technique et financier des réseaux de la région.

2.2.4 Cadre d'intervention

Le projet se fait dans le cadre d'un accord de collaboration entre les communes d'Ambahikily et d'Ankililoaka et le SEDIF.

Sur place, le projet se fait sous maîtrise d'ouvrage communale, avec une maîtrise d'ouvrage déléguée au Ministère de l'Eau, de l'Assainissement et de l'Hygiène sous la responsabilité de la Direction Régionale de l'Eau, de l'Assainissement et de l'Hygiène de Atsimo Andrefana (DREAH AA).

Experts Solidaires a basé une volontaire de la solidarité internationale du CEFODE en appui technique à la Direction Régionale de l'Eau, de l'Assainissement et de l'Hygiène Atsimo Andrefana.

Experts-Solidaires fournit un soutien managérial et technique, grâce à son directeur (Jean-Pierre Mahé) et des experts solidaires en soutien.

L'intervention s'articule autour de la collaboration avec les autorités locales dans le respect du cadre réglementaire malgache.

2.2.5 Méthodologie

L'intervention en Atsimo Andrefana consiste à un appui technique et financier à la Direction Régionale de l'Eau, de l'Assainissement et de l'Hygiène. De ce fait, la DREAH AA est informée et impliquée dans chacune des actions. Toutefois, la marge de manœuvre des Directions Régionales est relativement faible, et ces dernières doivent constamment rendre compte au Ministère Central de l'Eau, de l'Assainissement et de l'Hygiène à Tananarive. Une attention particulière est apportée au respect des textes réglementaires, mais surtout à l'implication maximale des autorités. Depuis quelques mois avec une volonté réelle de renforcer la capacité communale, tous les appels d'offre et le choix des entreprises se fait en étroite collaboration avec la commune, les maires étant les présidents de la commission d'appel d'offre par exemple. Ainsi, l'accent est mis sur la relation entre la DREAH AA et les communes afin d'assurer la durabilité des actions et pour renforcer le rôle de la DREAH AA d'appui aux communes.

3 Volet eau potable

3.1 Saint Augustin

3.1.1 Rappel

La Commune rurale de Saint Augustin est située dans la région Atsimo Andrefana (Sud-Ouest), à 32 km au Sud de la ville de Tuléar, en bordure du canal du Mozambique et sur l'embouchure du fleuve Onilahy.

Elle est composée de 13 fokontany (quartiers) et s'étend sur 274 km². Les coordonnées géographiques sont S : 23°33'02.4'' et EO : 43°45'36.7''.

La mise en service du système d'adduction d'eau potable dans la commune de Saint Augustin date de Juin 2010, avec pour maître d'œuvre l'ONG Transmad et partenaires financiers le SEDIF et le Syndicat Mixte des Eaux Rhône Ventoux. Le système n'a fonctionné que quelques mois, avec comme délégué Ambinitsoa Energy, qui a totalement cessé les opérations en fin 2011.

A la suite de la remise en eau du réseau (Juin 2015) suite à des travaux nécessaires de réhabilitation, un gestionnaire avait été recruté pour gérer de manière pérenne le réseau de Saint Augustin. Les acteurs locaux comme la DREAH AA, la commune et les représentants des usagers avaient été impliqués afin de garantir un travail en bonne synergie. De plus, une campagne de marketing social pour la promotion de branchements privés a été effectuée entre Septembre 2015 et Mars 2016, 104 branchements ont ainsi été réalisés sous base de subventionnement OBA.

Cependant malgré tous ces efforts, des problèmes techniques dus au groupe électrogène et des problèmes de rentabilité financière ont mis le réseau hors service pendant plusieurs mois à partir de Mai 2016. Ainsi, il a été décidé de résoudre ce problème en changeant le système d'exhaure actuel en un système de pompage solaire via des fonds reçu de la fondation EDF. Ce changement permet de s'affranchir des problèmes de générateur mais permet aussi une gestion plus aisée supprimant les frais et la logistique lié à la consommation de carburant.

3.1.2 Acquisition d'un nouveau groupe électrogène

En Septembre 2016, afin de pallier aux problèmes persistants du groupe électrogène, la DREAH AA a appuyé le Délégué pour qu'il se munisse d'un nouveau groupe. Le Directeur Régional de l'EAH AA s'est donc rendu sur place pour assurer la viabilité de l'opération. Ainsi avec l'accord d'Experts-Solidaires, une partie des fonds destinés à la réception définitive a été reçu comme avance par le Délégué pour l'achat d'un nouveau groupe. Cependant, après une semaine ce nouveau groupe est tombé en panne et n'a pu être réparé.

3.1.3 Installation des panneaux solaires

3.1.3.1 Visite préliminaire

Une pré-visite au niveau du forage et du réservoir a été réalisée le 12 Octobre 2016 afin de :

- Déterminer l'emplacement des panneaux solaires
- Faire un état des lieux des installations existantes
- Déterminer quels composants réutiliser

A la suite de cette pré-visite, il a été décidé d'étudier l'influence des marées sur la conductivité électrique de l'eau pompée afin de prévenir toute contamination par de l'eau salée. En effet, jusqu'à aujourd'hui avec le groupe électrogène, l'eau était pompée seulement à marée basse.

3.1.3.2 Etude de la conductivité

Afin d'optimiser la plage de pompage maximum sans pomper de l'eau saumâtre, l'étude de la conductivité de l'eau en sortie de pompage a été effectuée du 7 au 16 Novembre 2016. Pour comprendre l'influence de la marée sur la conductivité de l'eau pompée un protocole a été mis en place reproduisant des cycles entiers de marée aux marées dites de coefficient « faible », « moyen » et « fort ». Sur trois jours il était possible de reproduire un cycle entier en suivant les pompages comme indiqué figure 1.

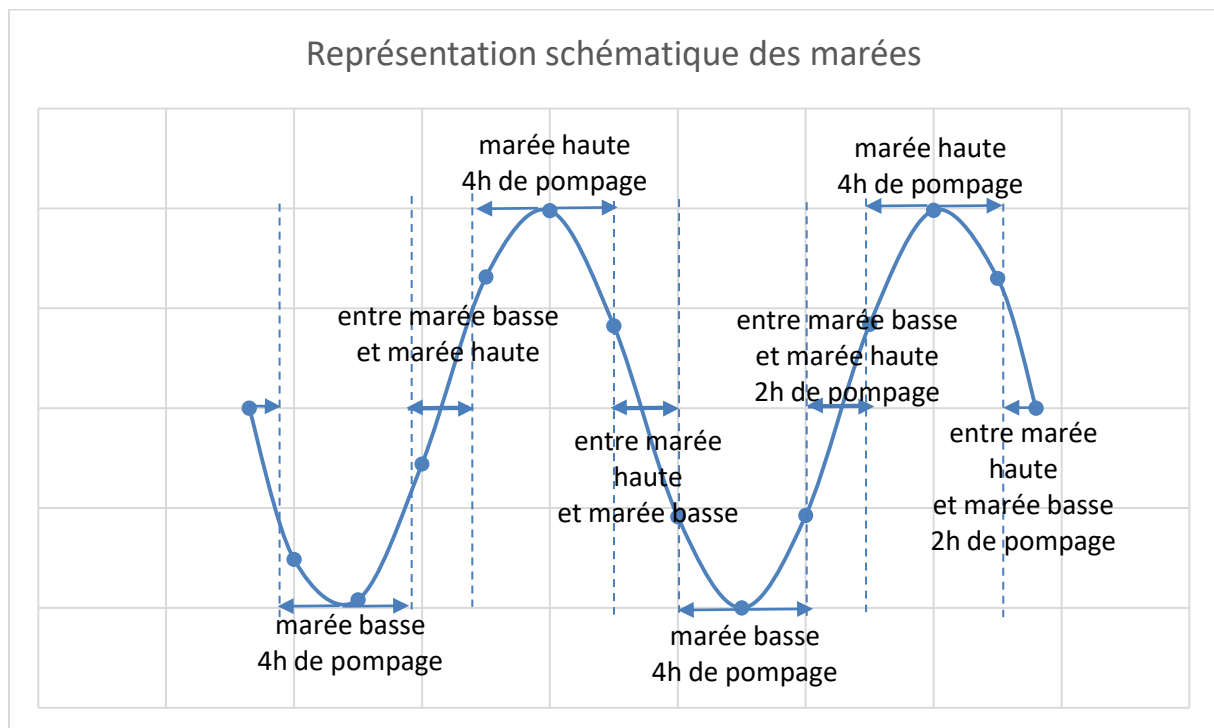


Figure 1 : Représentation schématique des marées

Référence : Protocole de détermination de la conductivité en fonction des marées.

Suite à cette expérience, malgré que tous les relevés n'aient pu être effectués à cause des problèmes de groupe, il a été remarqué qu'au débit de 4 m³/h la marée n'influait pas la conductivité même à marée haute.

Ainsi, il a été décidé d'effectuer le pompage sur toute la période d'ensoleillement à un débit maximal de 5 m³/h.

3.1.3.3 Sélection du fournisseur

Une fois la constitution du dossier d'appel d'offres effectuée, le dossier a été envoyé par mail le 21 Novembre 2016 aux quatre entreprises suivantes :

- SOMECA
- Solarmad
- Sq-vision
- Energie Technologie

Ces entreprises ont été sélectionnées car :

- Elles avaient de l'expérience dans la région Atsimo Andrefana
- Elles avaient déjà travaillé pour la DREAH AA et Experts-Solidaires

La date limite de dépôt des offres a été fixée au 29 Novembre 2016 à 18h. A cette date trois offres ont été reçues de la part de Solarmad, Energie Technologie et Sq-vision.

Les trois offres ont été analysées et des précisions ainsi que des éclaircissements ont été demandé à chacune de ces trois entreprises les jours suivants la réception des offres. Les critères de sélection ont porté sur :

- L'aspect technique (dimensionnement de la pompe, durabilité et qualité des matériels proposés...)
- L'aspect financier
- L'aspect disponibilité et maintenance proposées par les entreprises

Une note générale a été attribuée à chacune des entreprises et l'entreprise Sq-vision a été retenue pour réaliser les travaux pour le changement du système d'exhaure.

Référence : *PROCEDURE - Appel d'Offre - En vue du recrutement d'une ENTREPRISE pour la fourniture et l'installation d'un système de pompage solaire du système d'AEP de la Commune Rurale de Saint Augustin, District de Tulear, Région Atsimo Andrefana, Madagascar*

Le contrat a été signé le vendredi 16 Décembre 2016 par le prestataire, Experts-Solidaires et la DREAH AA.

Référence : *Contrat ES-DREAH/SM 002 portant sur la fourniture et l'installation d'un système de pompage solaire du système d'AEP de la Commune Rurale de Saint Augustin, District de Tulear, Région Atsimo Andrefana, Madagascar*

3.1.3.4 Réalisation des travaux

Malgré un commencement des travaux dans les temps le 10 Janvier 2017 les travaux ont accusé un mois de retard dû à la livraison retardée de la clôture électrique. Ainsi la réception des travaux a été prononcée le lundi 6 Mars 2017 en présence du délégué, d'un représentant de la commune et de la représentante d'Experts-Solidaires.

Les installations suivantes ont été mises en place :

- 01 pompe solaire immergée Lorentz PS 1800 C-SJ5-12
- 01 contrôleur MPPT avec datamodule
- 08 panneaux solaires d'une puissance totale de 2400 watt et accessoires
- 01 robinet flotteur
- 01 module de démarrage de la pompe suivant l'intensité lumineuse
- 01 protection anti-foudre
- 01 disjoncteur
- 01 support de panneau et fixation PV au sol;
- 01 clôture électrique Nemtek avec alarme



Figure 2 : L'équipe d'installation des panneaux solaires accompagné du délégataire ; Système d'exhaure solaire à Saint Augustin

3.1.3.5 Vérification de la conductivité

Afin de s'assurer de la qualité de l'eau distribuée, le 13 Mars 2017 un suivi de la conductivité a été effectué pendant toute la journée. En effet, ce jour était le plus propice à influencer la conductivité car la marée était de fort coefficient avec un marnage de 0.8 m à 3.55 m.



Figure 3 : Mesure de conductivité à la sortie du réservoir de Saint Augustin

Les résultats ci-dessous ne montrent aucun changement concernant la conductivité de l'eau que ce soit à marée haute ou à marée basse. On peut donc continuer à pomper de cette manière pendant toute la journée sans altérer le goût et la qualité de l'eau.

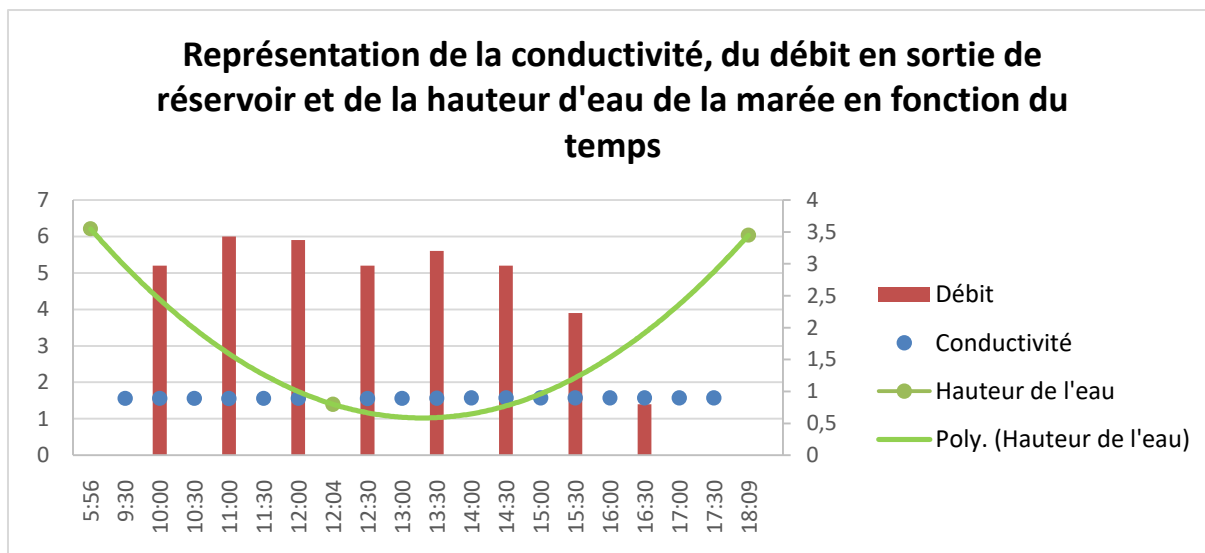


Figure 4 : Représentation de l'expérience réalisée pour vérifier l'impact de la marée sur la conductivité de l'eau pompée à Saint Augustin

3.1.3.6 Appui à l'affermage

Afin de renforcer les capacités du délégataire et de clarifier les termes du contrat de délégation suite à ces nouvelles installations, un addendum au contrat de délégation a été rédigé par la DREAH AA avec l'appui d'Experts-Solidaires. Cet addendum porte notamment sur :

- les manquements au contrat n°190-14/Min.Eau/SG/DG/DRAA relevé par la DREAH AA
- les conditions de maintien du contrat notamment la prise en charge, prévention et maintenance des nouvelles installations, c'est-à-dire que le Délégataire prend à sa charge la maintenance et le remplacement éventuel de tous les composants du nouveau système d'exhaure qu'il soit solaire, électronique ou électrique avec l'accord préalable du Maître d'Ouvrage et du Maître d'Ouvrage Délégué

Cet addendum a été signé par la DREAH AA, le délégataire et Experts-Solidaires à la suite de la réception des travaux solaires le vendredi 31 Mars 2017 dans les bureaux de la DREAH AA.

Référence : ADDENDUM AU CONTRAT N° 190-14/Min.Eau/SG/DG/DRAA - GESTION ET EXPLOITATION DU SYSTEME D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DU CHEF LIEU DE LA COMMUNE RURALE DE SAINT AUGUSTIN, DISTRICT DE TOLIARA II, REGION ATSIMO ANDREFANA

3.2 Ambahikily

3.2.1 Rappel

3.2.1.1 Fin des travaux et mise en exploitation du système d'AEP

La réception provisoire a été prononcée le 27 Septembre 2016 en présence :

- Du maire de la commune d'Ambahikily
- Du bureau d'étude Iarilala
- D'un représentant de la DREAH AA
- De l'assistante technique d'Experts-Solidaires

Référence : Procès-verbal de réception provisoire des travaux, contrat n°128/MIN-EAH/SG/DGEAH/DREAH AA

Ainsi la mise en essai d'exploitation a pu débuter afin de régler notamment les problèmes de pression en purgeant le réseau.



Figure 5 : Purge du réseau lors de la réception provisoire des installations d'AEP d'Ambahikily

Finalement le réseau d'Ambahikily a les caractéristiques suivantes :

- Un forage de 149 m de profondeur
- Un réservoir de 65 m³ surélevé à 15m
- Un réservoir de 12 m³ surélevé de 10 m
- 08 kiosques
- Une clôture (avec protection électrifiée contre le vol de panneaux)
- Un abri-groupe et une cabine de forage
- Conduites de refoulement et de distribution pour une longueur totale supérieure à 6 200 m
- Un système de pompage solaire, capacité 100 m³/jour.
- 200 compteurs en cours d'installation dont 48 déjà réalisés

La consommation des premiers mois est encourageante, avec plus de 800 m³ vendue au bout du troisième mois d'exploitation

Consommation et rendement des premiers mois à Ambahikily

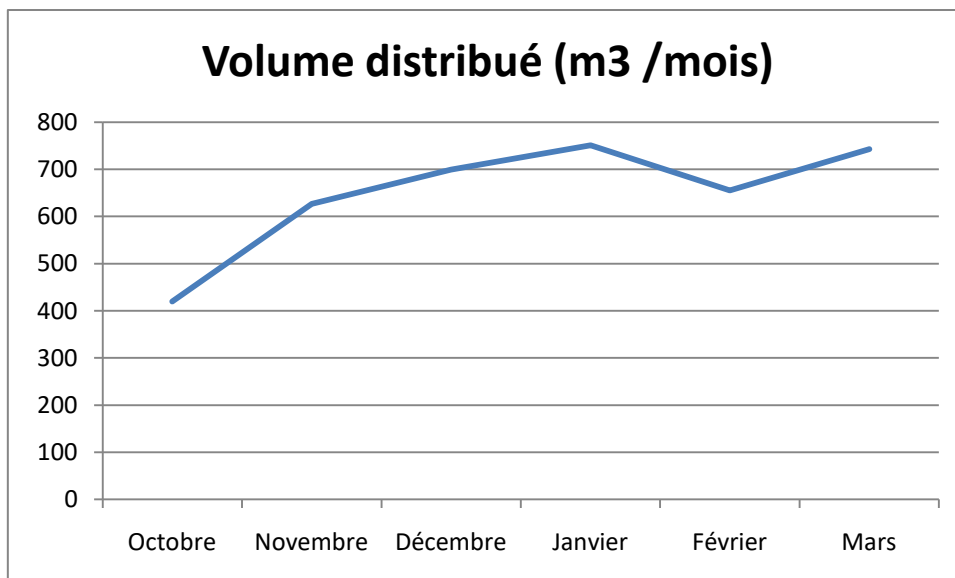


Figure 6 : Volume d'eau distribué en m³/mois à Ambahikily

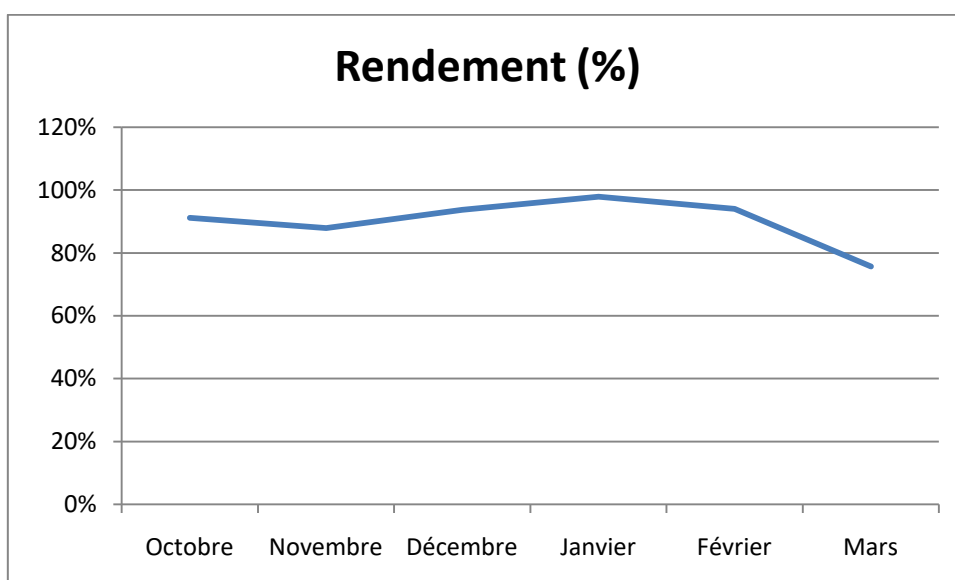


Figure 7 : Rendement du réseau supérieur à 80% sur les trois premiers mois

3.2.2 Marketing Social

Le volet Marketing Social a été mis en place pour inciter la population à consommer de l'eau du réseau et à se brancher au réseau d'eau, par des branchements privés. Cette approche de marketing Social consiste à appuyer le fournisseur de service (le délégataire) à diffuser son service au plus grand nombre. Elle est différente de l'approche traditionnelle utilisée dans les projets à Madagascar, qui consiste à faire de la sensibilisation ou de l'animation, sans lien avec le fournisseur de service. Par ailleurs, elle utilise des méthodes marketing, porte à porte, affichage, promotions, etc...

L'objectif de la campagne de marketing social doit permettre d'atteindre l'objectif de l'utilisation de l'eau potable avec comme résultats attendus :

R1 : La population d'Ambahikily est consciente du bénéfice de la consommation de l'eau potable et consomme l'eau potable fournie par le système d'AEP avec une consommation à terme de 30 l/p/j;

R2 : 200 branchements privés sont installés

Les groupes cibles dans le cadre de la campagne sont :

Les cibles primaires :

- Les usagers ;
- Les responsables de points d'eau collectifs (bornes fontaines ou kiosques).

Les cibles secondaires :

- Les représentants des usagers

Les cibles tertiaires :

- Les autorités ;
- Les leaders d'opinions.

L'approche Marketing Social utilisée à Ambahikily a été basée sur plusieurs étapes :

- Une étude de marché conduite en Aout 2016
- La préparation d'outils de promotion en Octobre 2016
- Une campagne de promotion avec porte à porte et animation entre Novembre 2016 et Janvier 2017.

3.2.2.1 Etude de marché

Dans le cadre de la mise en œuvre de marketing social relatif à l'utilisation de l'eau du réseau d'Ambahikily et la promotion de branchement privé, il a été prévu dans un premier lieu d'effectuer une étude de marché. Cette étude a servi de base de la stratégie marketing à adopter en matière de communication, d'information et des actions publicitaires. L'étude de marché a porté sur le produit, le service, le prix, les clients et la communication. En voici les résultats :

Le produit

- L'eau potable et le branchement privé sont les produits objet de cette étude.
- Le produit eau potable est connu par la population : son avantage et son importance surtout en matière de santé et d'hygiène.
- Concernant le branchement privé, une partie de la population seulement est au courant de la possibilité de réaliser un branchement privé.
- Le réseau a la capacité de production minimum de 100 m³ d'eau par jour. Cette offre suffit à satisfaire le besoin en eau de la population. Les usagers peuvent s'approvisionner en eau potable au niveau des 8 kiosques déjà disponibles.
- Quant au branchement privé, le Délégataire peut réaliser des travaux de branchement privé des ménages intéressés. Cette offre est offerte pour tout usager ayant la capacité de payer le coût de travaux de branchement.

Les Services

Trois types de service sont offerts par le Délégué à savoir :

- La distribution et vente d'eau au niveau des 8 kiosques
- L'Installation de branchement privé
- La fourniture d'eau au niveau des branchements privés

Le prix

Le prix de l'eau du réseau fixé à 3000 Ariary/m³, lors de l'appel d'offre de la délégation de gestion de ce système d'AEP au mois de janvier 2016 a été ajusté au tarif de 2500 Ariary/m³. suite au changement en solaire du système d'exhaure.

La réduction du prix de l'eau peut engendrer une augmentation du niveau de la consommation de l'eau du réseau.

De plus, sur le plan pratique, cela facilite aussi la vente d'eau au niveau des kiosques car les usagers ont l'habitude d'utiliser des bidons de 20 litres comme outils de collecte et de stockage d'eau. Le problème de monnaie est donc résolu.

Les Clients

A Ambahikily, le client est l'ensemble de la population du fokontany d'Ambahikily et de Tongarahamba. On peut classer les usagers en trois catégories :

- 1361 ménages : La disponibilité des puits presque partout dans le deux fokontany peut freiner au début l'utilisation absolue de l'eau du réseau, Les ménages utilisant encore l'eau de puits pour faire la lessive, pour la douche et la vaisselle. Actuellement les ménages consomment 136 litres par jour. On peut considérer que le potentiel par ménage au réseau est 50 litres d'eau par jour pour assurer leur besoin en boisson et en cuisson.
- Hôtels et Gargottes : Au nombre de 4 Hôtels et 40 Gargottes, ce groupe utilise l'eau pour servir son client. Pour l'hôtel, l'eau est utilisée au niveau des douches. Quant à la gargote, l'eau est utilisée pour la préparation de ses produits de vente (repas, thé, café, ...) et nettoyage des matériels utilisés (vaisselle). Leur consommation en eau dépend du développement de leurs activités. Cependant, ils utilisent beaucoup plus d'eau que les ménages.
- Ecoles : Les élèves des 07 établissements scolaires utilisent l'eau pour l'hygiène aux toilettes et parfois de boisson (en saison chaude). Mais leur accès à l'eau dépend plutôt de la décision de l'établissement de s'approvisionner au réseau et à sa capacité à payer.

La communication

Pour passer des messages, les habitants d'Ambahikily utilisent :

- Le contact direct par porte à porte,
- L'annonce radio
- L'affichage
- Le tamtam

Il est possible aussi de passer des messages à travers les responsables des structures en place :



Pour passer des messages à la population, la Commune informe les chefs de fokontany qui transmettent le message aux chefs de villages qui communiquent à leurs tours directement avec la population.

L'état du marché

En matière de vente d'eau, la situation à Ambahikily peut être décrite comme suit :

- Accès gratuit à l'eau des puits traditionnels ;
- Coût de transport nul ;

Ainsi, face à cette situation, vue la connaissance des clients des produits et du prix, une stratégie marketing devrait être élaboré et mise en œuvre afin de :

- inciter le client à mieux connaître les avantages de l'utilisation et de la consommation des produits ;
- augmenter la consommation de l'eau potable au niveau des kiosques ;
- promouvoir l'installation de branchement privé ;
- augmenter la vente d'eau, donc le chiffre d'affaire du Délégué.
- Toutefois, une amélioration de la qualité de service du Délégué s'impose afin de répondre aux besoins des usagers.

3.2.2.2 Mise en œuvre de la campagne de promotion

La démarche retenue pour la campagne de promotion est la suivante :

- Appuyer le Délégué à développer et fournir une prestation de service de qualité répondant aux besoins des usagers ;
- Faire une communication consistante et continue sur l'utilisation d'eau potable dans les quartiers
- Spécifier les interventions par rapport à chaque ménage et porter une attention particulière à la population pauvre (porte à porte)
- S'appuyer sur les écoles comme vecteur de l'adoption des comportements WASH souhaités.
- Utiliser la collaboration avec les radios pour véhiculer efficacement les messages liés à l'adoption des comportements clés WASH.
- Impliquer et engager les autorités locales dans la mobilisation sociale pour l'adoption des comportements clés WASH.
- Informer un peu plus les ménages sur les risques sur la santé de l'utilisation de l'eau du canal et des puits, organiser des actions de sensibilisation.
- Accentuer les messages persuasifs ; ne pas se contenter aux messages informatifs seulement. Insérer systématiquement des argumentations et des moyens de convaincre dans les outils.
- Collecter les informations sur le niveau de satisfaction des usagers
- Créer et renforcer une relation de complicité et de loyauté entre les usagers et le service.

Dans cette démarche, des campagnes publicitaires ont été effectuées afin d'accroître l'usage de l'eau du réseau, le nombre branchement privé et le chiffre d'affaire du délégué.

3.2.2.3 Actions réalisées

Définition des messages

Les messages à véhiculer se référaient à l'idée que le réseau d'eau permet l'utilisation de l'eau de source sûre pour la famille :

- Il y a une différence claire entre l'eau de canal et des puits et l'eau du réseau : avec l'eau de canal et des puits, on risque la contamination par des microbes qui nuisent à la santé (entraînant différentes sortes de maladies : diarrhéiques, infectieuses, ...) ; tandis que l'eau du réseau est potable et de meilleure qualité.
- La possession d'un branchement à la maison est très pratique pour les ménages : cela fait gagner du temps, facilite le respect des règles basiques d'hygiène par les membres de la famille, est plus confortable et montre un certain niveau de développement. Le BP permet aussi d'avoir de l'eau 24/24.
- Les familles peuvent avoir accès à l'eau à domicile en demandant un branchement particulier, en payant.

Banderoles

Deux banderoles porteuses de message ont été installées à l'entrée sud et ouest de la ville d'Ambaikily. Elles ont été mises en hauteur sur le bord de la route pour être visible par tout le monde.

Message	Emplacement
Maintenant, la population d'Ambahikily boit de l'eau potable	A l'entrée Sud à Tongarahamba
	A l'entrée ouest à Andaboly

Installation de panneaux publicitaires

Cinq panneaux ont été conçus dont les messages sont inscrits dans le tableau ci-dessous

Message	Emplacement	
Il ne faut plus boire l'eau du canal car elle vous apporte des maladies	Axe EPP Ambahikily	
Buvez toujours de l'eau potable du réseau		
Eau du réseau	Eau de puits et canal	Devant la Commune

Message		Emplacement
Propre et sûre Garant de la santé	Impropre et Pas sûre Risque d'apporter des maladies	
La Commune d'Ambahikily utilise de l'eau potable et respecte la propriété		
Se brancher veut dire Santé Eau 24/24 Finit le déplacement		Au marché
Brancher vous au réseau pour éviter les difficultés au puisage de l'eau		
Utilisez toujours des outils propres de collecte et de stockage d'eau		Tongarahamba
L'eau du réseau vous apporte la santé		
Assurez vous que vos enfants bois de l'eau potable		A coté du CSB Ambahikily
Vos enfants ne doivent boire que de l'eau du réseau		

Réalisation d'une Bâche de 1m en couleur pour kiosque : au nombre de 8, elles ont été placardés aux kiosques. Chaque bâche porte un message bien déterminé et adapté à l'endroit où se trouve le kiosque.



Message	Kiosque
Protégez le réseau d'eau pour assurer sa pérennité	Kiosque à côté du château d'eau
Il ne faut pas boire l'eau de la rivière, du canal et l'eau des puits car elles ne sont pas propres	Kiosque à Tongarahamba
Lavez vos mains avec de l'eau propre et du savon pour que votre famille soit en bonne santé	Kiosque à côté du terrain de football
Eau potable pour chaque famille	Kiosque au niveau du marché
Chaque foyer d'Ambahikily pourrait se brancher au réseau	Kiosque à côté du bureau de la Commune

Tous, utilise de l'eau potable	Kiosque Andoziny
Kiosque, point de puisage d'eau sure	Kiosque au nord
Tarif de Branchement	Kiosque Androvakely

Réalisation d'affiches A3

L'affiche visait les ménages sur l'utilisation de l'eau potable. Elle a été affichée dans des endroits publics et les kiosques.

Message	Emplacement
Utilisez de l'eau sûre pour garantir la santé de votre famille	Placardée aux endroits publics



Exemple d'affiche

Distributions de Flyers

Les messages inscrits sur les flyers étaient plutôt orientés vers l'utilisation de l'eau potable et l'hygiène.

Message	Cible
Lavage des mains avec du savon Mesure de stockage d'eau	Distribués à tout le monde

Dépliant pour le branchement

Ce dépliant retrace les informations globales du service et la répartition des tâches entre les différents acteurs (Direction Régionale de l'Eau, de l'Assainissement et de l'Hygiène, la Commune, le Délégué et les clients) et sert aussi de guide pour la population souhaitant se brancher.

Animation et réunion avec les autorités

Deux séances d'animations ont été réalisées : à Tongarahamba et devant le bureau de la Commune. Ces séances portaient sur l'avantage de disposer de branchement et les démarches à suivre pour l'installation. A l'issue de la réunion avec le Maire, deux agents de la Communes nous ont accompagnés durant la réalisation.



Séance de démonstration d'installation de branchement

Trois démonstrations ont été effectuées : au terrain de football, devant le bureau de la Commune et à Tongarahamba. C'était une occasion de montrer à la population le fonctionnement d'un branchement. Des éclaircissements ont été apportés par rapport aux questions posés par les habitants.



Appui au délégué sur l'exécution de branchement

Le premier branchement a été installé le 30 octobre 2016. On a appuyé le délégué sur la communication avec les abonnés et l'exécution de travaux de branchement.



Appui au délégué sur les demandes de branchements

Comme c'est la première expérience de l'entreprise CAPMAD dans la gestion d'un réseau d'eau, l'appui au délégué portait sur le suivi des demandes de branchement.



Résultat

- Nombre de clients identifiés : 102
- Nombre de branchements réalisés : 50

3.2.3 Affermage

L'entreprise CAP MAD avait remporté l'appel d'offre pour la gestion du réseau d'eau potable à Ambahikily en Février 2016. Le délégataire a pu prendre ses fonctions officiellement le 1^{er} Octobre 2016 après une semaine d'essai de mise en service.

Référence : *CONTRAT N°069-16/MEAH/SG/DGEAH/DREAH.AA portant sur « la Gestion et l'Exploitation du Système d'Alimentation en Eau Potable de la ville d'Ambahikily, District de Morombe, Région Atsimo Andrefana ».*

Ce contrat a fait l'objet d'un avenant concernant :

- L'article 5 : date d'entrée en vigueur du contrat. Suite au retard de l'achèvement des travaux de construction, la gestion n'a pu commencer que le 1er Octobre 2016. Ainsi le contrat d'une durée de 6 ans s'achèvera le 30 Septembre 2022.
- L'article 15 : groupe électrogène. Suite au changement du système d'exhaure, le délégataire remboursera la pompe standard immergée de type Grundfos 14-17 par le biais de subventionnement de branchements privés.
- L'article 37 : tarif de vente d'eau. Etant donné le changement du système d'exhaure, le tarif a été révisé à 2.5 Ar/litre au lieu de 3 Ar/litre.
- L'article 39 .1 : fond de renouvellement et d'extension. Cet article vise à préciser les termes du fonds de renouvellement et d'extension.
- L'article 41 : normes techniques du branchement privé standard. Afin de réduire les coûts des branchements privés et les rendre accessibles à une plus grande partie de la population, certains matériaux ont été remplacés.
- L'article 43 : prix et coût de branchement. Cet article vise à clarifier le coût des branchements

Cet avenant a aussi pour objet d'inclure un nouvel article concernant les conditions de maintenance et de renouvellement de tous les appareils électriques ainsi que la pompe du système d'exhaure.

Il est actuellement en attente de signature au sein de Ministère de l'Eau, de l'Assainissement et de l'Hygiène.

Référence : *AVENANT AU CONTRAT DE DELEGATION N° 069-16/MEAH/SG/DGEAH/DREAH.AA portant sur « Gestion et l'Exploitation du Système d'Alimentation en Eau Potable de la ville d'Ambahikily, District de Morombe, Région Atsimo Andrefana ».*

3.2.4 Subvention OBA pour les compteurs

Le contrat OBA présentant les conditions de subventionnement des branchements privés a été signé par le délégataire, la commune en tant que maître d'ouvrage, la DREAH AA en tant que maître d'ouvrage délégué et Experts-Solidaires le 1^{er} Octobre 2016. Ce contrat a une durée de validité de huit mois.

L'objectif est d'atteindre 200 branchements privés d'ici fin Mai 2017. Une participation des ménages à hauteur de 43 € (150 000 Ar) par branchement est demandé, le reste étant subventionné par :

- L'apport du délégataire en remboursement de la pompe immergée, environ 3 500 €
- Les fonds reçus des bailleurs, 10 000 €

Ce contrat a aussi pour objectif de subventionner les travaux d'aménagement à hauteur de 1 000 € tel que :

- La mise en place de bonhomme de fenêtre et porte sur les huit kiosques

- L'ouverture d'un passage entre la clôture du réservoir et les panneaux solaires
- La mise en place d'anti bourbier aux alentours des huit kiosques
- Les travaux d'extension du réseau

Référence : Contrat de subventionnement des branchements privés à Ambahikily, District de Morombe, Région Atsimo Andrefana

Le Jeudi 2 Mars 2017, le nombre de branchement réalisé a été évalué à 48 et le nombre de demande en attente de paiement a été évalué à 29. De Janvier à mi-Avril étant la période de soudure, il est normal que les demandes et paiement soient au ralenti. Cependant dès cette période terminée, il faudra relancer les ménages pour pouvoir atteindre l'objectif de 200 branchements.



Figure 8 : Vérification d'un branchement privé par la DREAH AA et les gérants du réseau

3.3 Ankililoaka

3.3.1 Contexte

La commune rurale d'Ankililoaka est située à 70 km au nord de Tulear sur l'axe de la RN9 dans le Sud-Ouest de Madagascar. Cette commune abrite 10 539 habitants et 1657 ménages. La taille moyenne d'un ménage est de 6.36.

Malgré la potentialité économique de la zone, notamment agricole, la plupart des ménages sont généralement pauvres. Selon les sources de revenus des ménages, nous avons observé que 38,97% de la population totale vit en dessous de 3 000 Ar par jour, c'est-à-dire à 1\$ par jour, relatif au seuil de pauvreté. Les ménages aisés sont généralement les riziculteurs disposant 3 à 4 ha de rizières et les commerçants.

Les habitants du chef-lieu de la commune rurale d'Ankililoaka ont un accès à l'eau très restreint. En effet le manque d'infrastructure pèse sur l'approvisionnement en eau potable de la population contrainte à utiliser de l'eau douteuse. Les puits et autre sources superficielles sont souvent contaminés à cause de latrines construites trop proches de ces sources d'eau ou de la défécation à l'air libre. De plus cette eau est saumâtre et boueuse en saison des pluies. Enfin l'éloignement des points d'approvisionnement par rapport au lieu d'habitation entraîne un surcoût des prestations des transporteurs.

Actuellement les villages d'Ankililoaka I et II disposent respectivement de six et trois pompes à motricité humaine. Ils sont fonctionnels mais insalubres pour les raisons évoquées ci-dessus. Un bidon de 20 litres coûte 20 Ar et son transport coûte entre 100 et 200 Ar en fonction de la distance. Un ménage consacre alors en moyenne 6 000 Ar par mois pour l'eau.



Figure 9 : Puits utilisé pour la consommation de l'eau de boisson à Ankililoaka, point d'approvisionnement en eau avec une pompe à motricité humaine

La consommation en eau varie beaucoup d'un ménage à l'autre, en fonction de la taille et de l'usage requis de l'eau collectée. Selon les enquêtes, la consommation moyenne est environ de 86 litres/ménage/jour soit environ 10,75 litres/personne/jour. Ce volume représente l'eau collectée et transportée à la maison. Cette eau est réservée à la boisson, la cuisson des aliments, la vaisselle et la douche, rarement pour la lessive, qui se fait directement au canal. Cependant plus de 65% de la

population se dit insatisfait de l'état actuel de l'approvisionnement en eau à cause du goût (saumâtre, mauvaise...) et de la présence de microbe.

3.3.2 Interventions du projet

Afin de pallier aux différents problèmes évoqués ci-dessous :

- Pour garantir une eau de qualité, il a été décidé de mettre en place un réseau d'eau basé sur un forage grande profondeur. Les points de forage ont été identifiés par une société spécialisée, la SGDM contractée par la DREAH AA.
- Afin d'assurer la pérennité des ouvrages, la gestion sera confié à un fermier et appuyé par un suivi technique et financier mis en place dans la région Atsimo Andrefana depuis 2015.
- Afin de faciliter le transport et régler les problèmes de contamination de l'eau pendant la collecte et le transport, des subventionnements de branchement privé seront mis en place sous contrat OBA avec le fermier
- Le tarif sera fixé en fonction du business plan proposé par le fermier et de la capacité à payer des ménages. Il est envisagé autour de 2500 Ar/m3.

3.3.3 Forage

3.3.3.1 Appel d'offre

Une visite de courtoisie a été effectuée du 25 au 28 Juillet 2016 afin de présenter les projets de la DREAH AA en collaboration avec Experts-Solidaires au nouveau ministère de l'EAH. Cette visite avait aussi pour but de présenter le dossier d'appel d'offre pour la réalisation d'un forage de 100 m à Ankililoaka.

Suite à la décision portant autorisation de conduite des procédure de passation de marché à l'ordonnateur secondaire de la Direction Régionale du MEAH à Atsimo Andrefana adressé par Mme RASOLOMPIAKARANA Christiane Michèle le 1^{er} Aout 2016, un nouveau canevas de dossier d'appel d'offre a été fourni à la DREAH AA afin de respecter le modèle ministériel.

Référence : *Décision n°19-2016/MEAH/PRMP*

Le premier lancement de l'appel d'offre s'est fait par voie d'affichage le 21 Octobre. Le 2 Novembre 2016 à 9h00 dans les bureaux de la Direction Régionale de l'Eau, de l'Assainissement et de l'Hygiène Atsimo Andrefana, deux offres avaient été reçues. Suivant les termes des « données particulières de l'appel d'offre », la conformité administrative des dossiers a été vérifiée. L'appel d'offre a alors été prononcé infructueux car les deux offres proposées n'étaient pas conformes administrativement.

Le deuxième lancement de l'appel d'offre s'est fait par voie d'affichage le 8 Novembre 2016. Le 18 Novembre 2016 à 9h00 dans les bureaux de la Direction Régionale de l'Eau, de l'Assainissement et de l'Hygiène Atsimo Andrefana, aucune offre n'avait été reçue. Ainsi il a été décidé de passer en appel d'offre restreint suivant la procédure de passation des marchés publics.

Le troisième lancement de l'appel d'offre s'est fait par envoi d'un mail aux trois entreprises sélectionnées. Les trois entreprises sélectionnées étaient :

- CRD : pour leur expérience dans la région et pour avoir déjà réalisé un forage sous les financements d'Experts-Solidaires
- APC : pour leurs nombreuses expériences dans la région avec les projets d'UNICEF

- CGC : pour leurs nombreuses expériences dans la région et dans tout le pays.

Le 5 Décembre 2016 à 9h00 dans les bureaux de la Direction Régionale de l'Eau, de l'Assainissement et de l'Hygiène Atsimo Andrefana, une offre avait été reçue. La conformité administrative a donc été vérifiée, celle-ci était conforme. Ainsi l'ouverture de l'offre technique a eu lieu le 13 Décembre 2016 à 15h00 dans les bureaux de la Direction Régionale de l'Eau, de l'Assainissement et de l'Hygiène Atsimo Andrefana.

Les membres de la CAO présent pour l'ouverture des plis de conformité administrative étaient présents :

Le Président:

- RAZAFIMANDIMBY Julson Paul

Les Membres:

- RANDRIANILAINA Herimampionona,
- REBERE Mallogia Rolland
- GILBERT Amandine

L'entreprise CRD ayant obtenu 41/65, il a donc été décidé de procéder à l'ouverture de l'offre financière. Ayant une unique offre, celle-ci a donc reçue la note maximale de 35/35. Ainsi la note globale était de 66/75. Cette offre a donc été retenue. L'entreprise CRD a alors été contactée le 13 Décembre 2016 pour une invitation à négociation le jeudi 15 Décembre 2016.

Membre de la CAO présent pour l'ouverture des offres techniques et financières étaient présents :

Le Président:

- RAZAFIMANDIMBY Julson Paul

Les Membres:

- RANDRIANILAINA Herimampionona,
 - GILBERT Amandine
- Suite aux négociations, le contrat a été signé le 21 Décembre 2016 pour un début des travaux prévu le 20 Janvier 2017.

3.3.3.1.1 Réalisation des travaux

Les travaux ont débuté le 10 Février 2017, après une vérification des matériels et des matériaux par l'équipe projet composé d'un représentant de la DREAH AA et de l'assistante technique d'Experts-Solidaires.

Référence : Procès-verbal d'installation de chantier



Figure 10 : Vérification des matériels et des matériaux pour la réalisation du forage d'Ankililoaka

Le forage a été creusé à 100 m mais équipé jusqu'à 90.85 m à cause d'un éboulement au fond du forage de 9.15 m.



Figure 11 : Réalisation du forage et pose du tubage pour équiper le forage

A la suite de l'équipement, le massif filtrant a été installé et le soufflage a débuté. A la fin du développement le débit a été estimé à 13.26 m³/h. Les essais de pompage par palier ont alors débuté à 3.31 m³/h puis à 6.62 m³/h puis à 9.93 m³/h. Un essai de pompage longue durée a été effectué à 6 m³/h. Cependant les résultats n'étant pas concluants l'entreprise a accepté de refaire l'essai de pompage longue durée pendant 48h à 10 m³/h et en suivant la remontée pendant 12h. Lors du placement de la pompe pour le nouvel essai de pompage longue durée, l'équipe projet s'est aperçue de la déformation de l'équipement à 41 m. Ainsi il a été décidé que l'entreprise effectue un deuxième forage le premier n'étant pas conforme aux termes de référence du contrat. La réalisation du deuxième forage est prévue pour début Mai.



Figure 12 : Pose du massif filtrant et réalisation des essais de pompage

3.3.4 Avant-projet détaillé et surveillance des futurs travaux

3.3.4.1 Appel d'offre

Afin de renforcer les compétences de la commune et d'assurer leur implication totale dans le projet en tant que maître d'ouvrage, il a été décidé d'un commun accord avec la DREAH AA de lancer les appels d'offre via la commune. Ainsi, pour le recrutement du bureau d'étude, le maire d'Ankililoaka a lancé un premier appel d'offre restreint le 6 Janvier 2017 portant sur la réalisation des études techniques détaillées et du contrôle des travaux de construction d'un système d'adduction d'eau potable dans le chef-lieu de la commune rurale d'Ankililoaka. Une lettre d'invitation a été envoyée à

cinq bureaux d'étude régionaux. Le 6 Février 2017 à 9h, la commission d'appel d'offre n'avait reçu aucune offre.

Référence : *Avis d'appel d'offre restreint n°001/COMM/ANK en vue du recrutement d'un bureau d'étude pour la réalisation des études techniques détaillées et du contrôle des travaux de construction d'un système d'adduction d'eau potable dans le chef-lieu de la commune rurale d'Ankililoaka, District de Tulear, Région Atsimo Andrefana*

Le maire a donc procédé à un nouveau lancement en envoyant une lettre d'invitation à sept bureaux d'étude. L'ouverture de l'unique offre reçue a eu lieu dans les bureaux de la DREAH AA en présence :

- du Président: M. FITAHIANANAHARY Parfait Joujou (maire de la commune d'Ankililoaka)
- des membres : M. RAZAFIMANDIMBY Julson Paul, Mme ETONO Soamanoro Hanitra Régine (représentant de la DREAH AA) et Mme GILBERT Amandine (assistante technique au sein de la DREAH AA)

La conformité administrative a été vérifiée et l'offre technique notée. Le bureau d'étude ayant obtenu la note 67/80, l'offre financière a donc été ouverte. Les négociations étant à ce jour terminées, le contrat devrait être signé au début du mois d'Avril pour un début de l'avant-projet détaillé mi-Avril.

3.3.4.2 Travaux d'adduction du réseau d'eau potable

Malgré le fait que l'entreprise de construction du réseau d'eau potable ne soit pas encore recrutée, les passages de route ont déjà été réalisés. En effet, la route RN9 est actuellement en cours de réhabilitation et le maire de la commune rurale d'Ankililoaka a déposé une demande pour que l'entreprise de construction de la route prévoie les passages de route. Le bureau d'étude a accepté cette demande et la DREAH AA avec le soutien financier d'Experts-Solidaires, a fourni 4 fois 10 m de tuyaux galva 110 mm qui ont été posés le 2 Mars 2017.

4 Volet assainissement

4.1 Ambahikily

4.1.1 Contexte

Le chef-lieu de la commune rurale d'Ambahikily se trouve à 230 km au Nord de Tulear sur la RN9 au Sud-Ouest de Madagascar.

Il a été estimé qu'en 2017 Ambahikily abriterait 9 388 habitants d'après l'étude APD réalisée en 2015, ainsi on peut compter 1 501 ménages avec en moyenne 7 personnes par ménages.

La situation de l'assainissement à Ambahikily est critique, en effet plus de 80% des ménages n'ont pas accès à un ouvrage d'assainissement et pratique la défécation à l'air libre. Pour ceux ayant un ouvrage d'assainissement, les latrines sont souvent sales et insalubres. Les toilettes publiques existent déjà mais elles sont limitées à l'accès aux publiques, extérieure à Ambahikily. Le côté nettoyage pose souvent des problèmes car personne ne veut le faire. Aucun vidangeur n'existe à Ambahikily. La population méprise ce genre de métier. Face à cette situation, quand les toilettes sont pleines, la population a l'habitude de construire une nouvelle latrine à côté de l'autre.



Figure 13 : Latrine en présence à Ambahikily

4.1.2 Intervention

Afin de pallier à cette situation qui met la santé de la population d'Ambahikily en péril, il a été décidé de professionnaliser le secteur de l'assainissement notamment en mettant en place un opérateur assainissement à Ambahikily.

Le principe de l'intervention est de créer une offre d'assainissement, en jouant sur 4 aspects :

- Le marketing social pour créer et renforcer la demande

- La création d'une offre d'équipements et de services par une entreprise locale opérant un sanimarché
- L'appui au financement par le subventionnement de latrine
- La participation et régulation par les services administratifs locaux.

4.1.3 Note méthodologique

Une note méthodologique a été rédigée par l'assistante technique d'Experts-Solidaires et les représentants de la DREAH AA afin de se mettre d'accord sur les différentes actions à mener et les ressources nécessaires au bon déroulement de ce projet. Il a notamment été discuté de :

- L'étude préliminaire concernant l'étude de marché
- Le design des latrines
- Le marketing social de l'assainissement
- Le recrutement de l'opérateur assainissement
- Du contrat OBA
- L'installation du sanimarché
- Du cadre/accord tripartite à mettre en place entre la mairie, les dinabe et l'opérateur assainissement

Référence : *Méthodologie projet assainissement Ambahikily*

4.1.4 Enquête étude de marché

4.1.4.1 Elaboration du questionnaire

Afin d'avoir une idée plus précise du comportement et du consentement à payer en matière d'assainissement, une étude de marché sur 414 ménages a été réalisée suivant la méthode d'évaluation contingente.

Le questionnaire a été mis en place par l'assistante technique d'Experts-Solidaires en collaboration avec les représentants de la DREAH AA. Cinq grandes parties ont été évoquées :

- La caractérisation des ménages enquêtés (nombre d'enfant, type de maison...)
- L'investissement fait par le ménage pour obtenir leur ouvrage d'assainissement actuel
- La capacité à payer des ménages pour un ouvrage d'assainissement amélioré
- Le bénéfice réalisé par la population en termes d'économie de ressources financières ou en termes de dépenses de santé et gain de temps
- Les revenus et postes de dépenses du ménage
- Le standing de l'habitat
- La caractérisation des latrines déjà en présence dans les ménages

Référence : *Enquête CAP par les ménages pour l'accès à un service d'assainissement amélioré*

4.1.4.2 Recrutement, formation et supervision de six enquêteurs

Afin de réaliser ces enquêtes, le recrutement d'un groupe de six enquêteurs a eu lieu le 4 Janvier 2017 pour mener ces enquêtes pendant six jours. Le 5 et 6 Janvier 2017, les enquêteurs ont été formés pour comprendre le questionnaire et les objectifs du projet. Les enquêtes se sont déroulées du 9 au 14 Janvier 2017 sous la supervision d'un représentant de la DREAH AA et d'Experts-Solidaires.



Figure 14 : Les enquêteurs, les deux superviseurs avec le maire d'Ambahikily à gauche

4.1.4.3 Déroulement des enquêtes sur le terrain

Une moyenne de 12 enquêtes par jour et par enquêteur a été retenue.

La permission du maire a été demandée avant de débiter les enquêtes. Ainsi une lettre de présentation a été signée pour chaque enquêteur afin qu'ils n'aient pas de problème de circulation dans la commune.

Le choix d'administrer le questionnaire rapidement (moins d'une semaine), a été motivé par la volonté qu'il n'y ait pas trop de discussion entre voisins afin de limiter au maximum les biais et l'influence des ménages les uns sur les autres.



Figure 15 : Réalisation des enquêtes auprès des ménages d'Ambahikily

4.1.4.4 Résultats importants

Les résultats montrent que les ménages désirent s'équiper d'une latrine à plus de 92% pour des raisons de santé, propreté, confort et intimité.

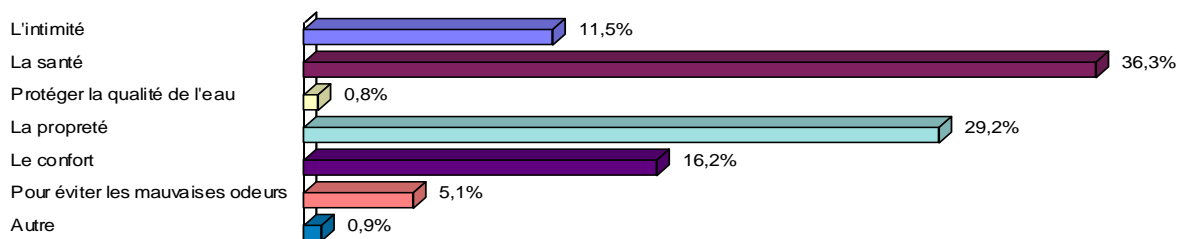


Figure 16 : Raisons évoquées par les ménages pour l'acquisition d'une latrine

Bien que cette volonté soit élevée, leur consentement à payer (CAP) demeure faible. En effet, pour atteindre l'objectif du taux de demande visé à 60%, la participation des ménages est estimée entre 30 000 et 40 000 Ar. On peut aussi remarquer que les ménages acceptant de payer en plusieurs fois ont un CAP nettement plus élevé cependant ils ne font pas confiance aux agences de micro-crédit à plus de 81%. Ainsi, il apparaît nécessaire de procéder à des facilités de paiement en accord avec l'opérateur assainissement pour obtenir une participation monétaire des ménages plus importante.

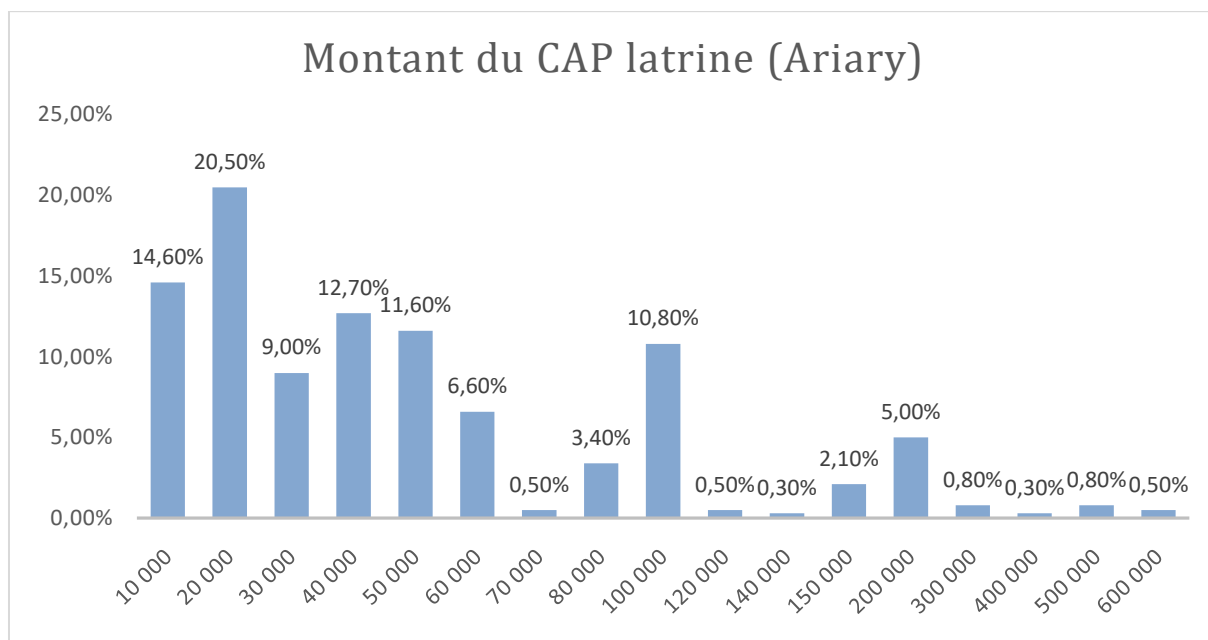


Figure 17 : Montant du consentement à payer des ménages d'Ambahikily pour un ouvrage d'assainissement amélioré

Enfin, 90% des ménages déclarent s'équiper en latrine rapidement ou immédiatement si des sanctions sont prévues par la mairie en cas de refus d'installer une latrine.

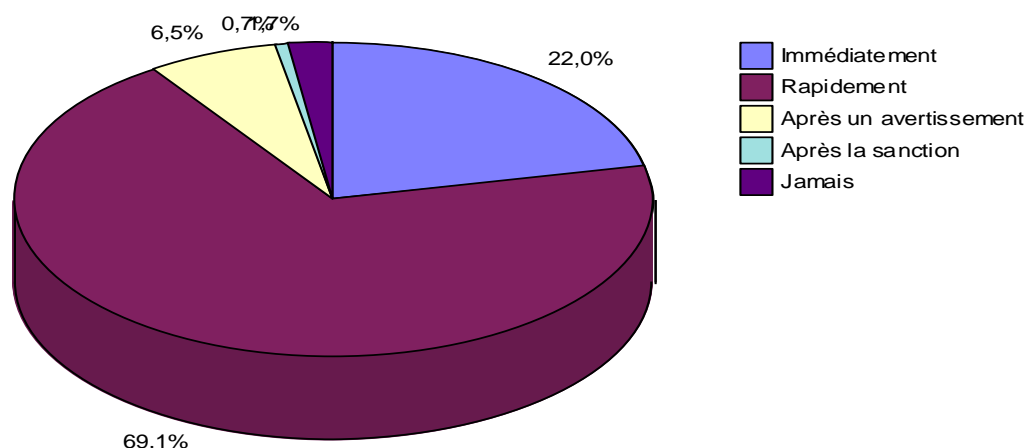


Figure 18 : Réponses des ménages d'Ambahikily en cas de sanction prévue par la commune pour les ménages n'ayant pas d'ouvrage d'assainissement

Actuellement les latrines sont équipées de telle manière :

- 51.3% des dalles sont en bois
- 36.6% des murs sont en vondro
- 73.8% des toits sont en tôle
- 77% des portes sont en bois

On peut donc s'apercevoir que la plupart des superstructures sont réalisées à l'aide de matériaux de récupération.



Figure 19 : Latrine en présence à Ambahikily avec toits et murs en vondro

Au vue de ces résultats, il est clair qu'une campagne de marketing social orienté vers les besoins des ménages, combinée avec un subventionnement et un appui, surveillance et contrôle de la mairie est une stratégie qui pourra permettre le succès de ce projet et assurer la pérennité du service assainissement dans la commune rurale d'Ambahikily.

4.1.5 Marketing social

4.1.5.1 Recrutement du consultant marketing social

Afin d'assurer la campagne marketing social pour l'assainissement à Ambahikily, un avis de recrutement a été affiché le 2 Janvier 2017. Sept candidats ont postulé et après l'analyse des CV et lettre de motivation par l'assistante technique et un représentant de la DREAH AA, trois candidats ont été retenus pour passer un test écrit et un entretien individuel le 18 Janvier 2017. Le test consistait en une question : « Proposez une stratégie de marketing social pour la promotion de

latrines familiales en milieu rurale à Madagascar, Atsimo Andrefana. Les candidats ont eu 1h30 pour répondre à cette question. A la suite de ce test, les trois candidats ont passé un entretien de 10 à 15 minutes. Les questions concernaient notamment :

- Concrètement quels activités pensaient- ils effectuer sur le terrain ?
- Quels problèmes pensaient-ils rencontrer ? et comment allaient-ils y faire face ?
- Est-ce qu'ils acceptaient de passer beaucoup de temps à Ambahikily ?
- Quels étaient leurs prétentions salariales ?

A la suite de cet entretien, deux candidats ont retenu notre attention. Afin d'en choisir un nous avons appelé des personnes de référence qui les avaient déjà embauchés et notre décision finale a été de sélectionner M. Andrianomenjanaharinirina lam pour ces réponses lors du test, de l'entretien et les recommandations d'un de ces anciens employeurs.

La signature du contrat a eu lieu le 1^{er} Février 2017 dans les bureaux de la direction régionale de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène Atsimo Andrefana. Il a été prévu que le consultant passe trois semaines à Ambahikily afin de mener une campagne intensive et une semaine à Tulear pour rapporter l'avancement de sa campagne, des demandes et de la construction.

Référence : Contrat n° 01-17/MEAH/SG/DG/DREAH AA

4.1.5.2 Elaboration de la stratégie marketing social

Le mois de Février a été consacré à l'élaboration de la stratégie marketing social. Le consultant a pu s'appuyer sur l'étude de marché réalisé le mois précédent et sur les différents ouvrages concernant le marketing social de l'assainissement. Cette stratégie a été validée par la DREAH AA et Experts-Solidaires. Elle s'articule autour de :

- Communication de proximité avec les visites porte-à-porte
- Communication de masse avec des débats communautaires, des émissions radios animés par les autorités sur les nouveaux services d'assainissement disponibles à Ambahikily, des récits parlés réalisés par les élèves des écoles d'Ambahikily...

Afin de marquer chaque passage et de marquer les esprits des flyers et brochures seront distribués pour annoncer l'arrivée d'un nouveau service d'assainissement et expliquer la démarche à effectuer pour acquérir une latrine.



Figure 20 : Flyers distribués lors des visites en porte à porte

Un matraquage de spot radio sera aussi effectué tout au long de la campagne incitant les ménages à s'équiper en latrine via l'opérateur assainissement en place à Ambahikily.

4.1.5.2.1 Lancement de la campagne marketing social

Du 28 Février au 3 Mars 2017, la campagne marketing social a été lancée en présence d'un représentant de la DREAH, d'Experts-Solidaires et du consultant marketing social. Une première réunion dans les bureaux de la commune rurale d'Ambahikily a été effectuée avec le maire pour présenter le consultant marketing social et faire un point sur les activités et la stratégie à mettre en place. Le maire a fait remarquer que suite aux campagnes CLTS, très peu de ménage ont construit des latrines et qu'il était donc selon lui nécessaire d'impliquer les dinabe (groupe locaux assurant la sécurité dans les quartiers) pour prendre des mesures afin d'éradiquer la défécation à l'air libre.

Afin d'assurer le plaidoyer en faveur de la construction des latrines, tous les chefs de village ainsi que les dinabe ont été conviés à une réunion d'explication du projet le mercredi 1^{er} Mars 2017. Le maire est intervenu pour sensibiliser les chefs de village à l'assainissement et pour expliquer le rôle des dinabe. La DREAH AA et Experts-Solidaires sont intervenu pour expliquer les objectifs du projet et enfin le consultant marketing social est intervenu pour leur expliquer sa campagne. Une seconde réunion a été tenue avec les notables le jeudi 2 Mars 2017 pour leur expliquer le projet pour leur demander leur soutien.



Figure 21 : De gauche à droite : le consultant MS, l'adjoint au maire, le maire, un représentant de la DREAH AA ; Toutes les mains sont levées à la question du maire concernant la participation des chefs fokontany à la sensibilisation des ménages pour l'assainissement

4.1.5.3 Recrutement d'un opérateur assainissement à Ambahikily

L'appel d'offre pour le recrutement d'un opérateur assainissement à Ambahikily a été élaboré par la DREAH AA avec le soutien d'Experts-Solidaires. Il a été lancé par le maire de la commune rurale d'Ambahikily par voie ouverte. Ainsi l'affichage a eu lieu le 20 Février 2017 et l'ouverture des offres est prévue pour le 23 Mars 2017 en présence du maire d'Ambahikily dans les bureaux de la DREAH AA.

L'AO est composé de :

- L'instruction aux soumissionnaires
- Un formulaire technique
- Un formulaire financier
- Les termes de références
- Un modèle de contrat

Référence : Appel d'Offres ouvert N° 001/COMM/AMB - En vue du recrutement d'un OPERATEUR ASSAINISSEMENT pour la mise en place d'un sanimarché et la construction de latrines familiales dans le Chef-lieu de la Commune rurale d'Ambahikily, District de Morombe, Région Atsimo Andrefana.

L'ouverture des offres a eu lieu le 23 Mars 2017 dans le bureau de la DREAH AA avec pour président de la commission d'appel d'offre le maire d'Ambahikily. Les négociations concernant le design et le prix des latrines ont pu débuter dès les jours suivants, elles sont toujours en cours.

4.1.6 Repérage pour l'emplacement du sanimarché

Le lancement de la campagne marketing social a aussi été l'occasion de repérer des emplacements pour installer le sanimarché. Trois emplacements différents pour le sanimarché ont été repérés car ils respectaient les critères suivant :

- Disponibilité d'un bâtiment pour le stockage des matériels et l'exposition de latrine
- Disponibilité d'une cours extérieure pour la construction des buses, dalles...

Il est bien entendu qu'il reviendra à l'opérateur en collaboration avec le maire d'Ambahikily de choisir le lieu d'exposition le plus approprié.



Figure 22 : Exemple d'emplacement pour le sanimarché

4.1.7 Activités à venir

4.1.7.1 Continuité du marketing social

Le marketing social va donc continuer dans les prochains mois avec une intensification des campagnes de masse, notamment par :

- Matraquage de spot radio
- L'émission radio animé par les autorités
- Distribution de brochure avec toutes les informations concernant les latrines, l'opérateur assainissement et le sanimarché
- Les récits parlés réalisés par les enfants des écoles d'Ambahikily
- La conception de l'hymne diffusée à la radio, lors du marché...

Les visites porte à porte seront l'occasion d'avoir un moment privilégié avec chaque ménage pour les convaincre de construire une latrine et inscrire les premières demandes.

Enfin le lancement du sanimarché est prévu sur une journée afin de réunir un maximum de personne et de mener des activités de sensibilisation ludiques tout en faisant connaître le nouvel opérateur assainissement et les modèles de latrine proposées.

4.1.7.2 Conception définitive de la latrine de base

Des discussions sont encore en cours pour la définition finale de la latrine proposée. Au regard des contraintes locales, la latrine de base sera une latrine double fosse sèche étanche et ventilée.

Le prix de réalisation est cohérent avec le budget prévu. Le projet prendra en charge 40 EUR et les familles 18 EUR (60 000 Ar), la réalisation de la fosse ainsi que la superstructure.

4.1.7.3 Sanimarché

A la suite du recrutement, l'opérateur assainissement devra aménager le sanimarché avant le 15 Mai. Le Sani-marché devra contenir un modèle de latrine de base, ainsi que des modèles plus évolués et équipements proposés à la population. La collecte des contributions des familles aura lieu après le lancement du sanimarché.

4.2 Ankililoaka

4.2.1 Contexte

De même qu'à Ambahikily, l'accès à l'assainissement à Ankililoaka est très restreint. Malgré la construction des blocs sanitaires réalisés dans le cadre du programme PAEAR (2013) et l'appui donné par CROIX ROUGE dans la construction de latrine familiale (2014 et 2015), la pratique de la défécation à l'air libre est encore répandue. Le risque de contamination de l'eau est très élevé surtout en période de pluie.



Figure 23 : Blocs sanitaires réalisés dans le cadre du programme PAEAR

Pour ceux qui n'ont pas de latrine, ainsi que pour les personnes de passage, ils font leurs besoins au bord ou dans les canaux avant la levée ou après le coucher du soleil.

Un peu plus de la moitié de la population dispose de latrines (57.83%).



Figure 24 : Latrines en présence dans la commune d'Ankililoaka

4.2.2 Intervention

Le principe d'intervention sera le même qu'à Ambahikily. Il a été décidé de commencer le projet assainissement à Ankililoaka après le lancement du sanimarché à Ambahikily afin de tirer des leçons de la première expérience. Ainsi, le projet assainissement commencera à Ankililoaka par une étude de marché au mois d'Avril-Mai 2017.

Il s'en suivra une campagne marketing social avec le lancement d'un sanimarché et le recrutement d'un opérateur assainissement.

5 VOLET SUIVI TECHNIQUE ET FINANCIER

5.1 Zone d'intervention du STEFI

Le STEFI a été mis en place au sein de la Direction Régionale de l'Eau, de l'Assainissement et de l'Hygiène Atsimo Andrefana au mois de Juillet 2015. Un consultant a été recruté pour assurer le suivi technique et financier des réseaux d'AEP dans la région

Actuellement quatorze réseaux sont suivis par le responsable STEFI. Parmi ces quatorze réseaux, douze sont gérés en affermage et deux sont gérés par la commune en attendant le recrutement d'un délégataire.

Site	Mode de gestion
Anakao	Entreprise FENOSOA
Soalary	Entreprise FENOSOA
Ankilimivony	Entreprise Momaly Félicia
Beheloke	Entreprise Momaly Félicia
Befandriana	Entreprise Momaly Félicia
Ejeda	Entreprise Momaly Félicia
Saint Augustin	Entreprise Momaly Félicia
Milenaky	Entreprise TIANA
Belalanda	Entreprise TIANA
Fotadrevo	Entreprise TIANA
Belamoty	Entreprise TIANA
Ambahikily	Entreprise CAP MAD
Ambohimahavelona et Ambiky	Gestion communale provisoire



Figure 25 : Carte des réseaux suivis par le STEFI

5.2 Institutionnalisation du STEFI

Le STEFI étant à présent accepté par les délégataires, une des étapes cruciales est son institutionnalisation pour que ce suivi reste ancré dans le temps. Ce point a fait l'objet de plusieurs visites au ministère central de la part des représentants de la DREAH AA et du directeur d'Experts-Solidaires Jean-Pierre Mahé. Les discussions sont toujours en cours concernant les points suivant :

- La différence entre le STEAH et le STEFI
- Le prélèvement de 5 % du chiffre d'affaire des délégataires comme taxe
- La nécessité de faire appel à une personne externe aux directions régionales pour limiter les conflits d'intérêts.

5.2.1 Différence entre STEAH et STEFI

Le Ministère voit en la mise en place de STEFI un conflit avec le STEAH (Service Technique Eau Assainissement Hygiène au niveau de la commune) en matière de rôle et responsabilité. De plus, le MEAH et le Ministère de l'Intérieure et de la Décentralisation a déjà établi un protocole d'accord sur la mise en place de STEAH ce qui semblerait freiner l'institutionnalisation du STEFI.

D'après ce qui est indiqué dans le code de l'eau, l'objectif du STEAH est d'assurer, au nom du maire, la conception, la réalisation et la mise en gestion des systèmes. Le STEAH est donc une fonction de la commune exercée par un agent communal, en général rattaché à la Direction des Services techniques. En revanche toutes les procédures et termes de référence qui ont été mise en place pour le STEFI montre que l'objectif du STEFI est de garantir la durabilité des systèmes. Il est dédié au contrôle et l'appui à la gestion des systèmes, il a une fonction technique et financière sur l'ensemble de la région. Le STEFI est donc exercé par un consultant ou un bureau d'étude qui permet l'impartialité des résultats.

Ainsi le STEAH agit en amont pour concevoir, suivre les travaux, recruter le gestionnaire alors que le STEFI agit en aval afin d'assurer l'appui et le contrôle technique et financier du délégataire.

Des visites au ministère central sont donc prévu pour bien expliquer la différence entre les deux entités, la nécessité de chacune et leur complémentarité. Ce processus prend un temps certain, mais est nécessaire à la durabilité des actions menées par le STEFI.

5.2.2 Financement du STEFI

Un autre facteur bloquant concernant l'institutionnalisation du STEFI réside dans la collecte des 5 % du chiffre d'affaire de chaque réseau.

Dans le code de l'eau, il est indiqué que les taxes et redevances ne devaient pas être supérieures à 10 % du chiffre d'affaire. Actuellement sur les réseaux de la région Atsimo Andrefana :

- 3 % sont versé sur un compte communal pour le fond de renouvellement et d'extension
- 2 % sont versé sur un compte communal pour la consommation d'eau de la commune
- 5 % devraient être versé au STEFI

Suite à la confusion entre le STEAH et le STEFI, la collecte de 5% du chiffre d'affaire destiné à financer les activités de STEFI est au point mort malgré l'inscription de ceci dans les contrats de délégation. Le MEAH appuyé par le Ministère de l'Intérieure et de la Décentralisation souhaiteraient que ces 5% reviennent à la Commune pour faire fonctionner le STEAH.

Etant donné que les prestations du STEFI sont réalisées par un consultant ou un bureau d'étude, il serait tout à fait envisageable de retirer cette redevance des dispositions financières et fiscales et de la considérer comme une prestation de service payante. Le paiement se ferait donc de privé à privé sans intervention du ministère contre une prestation de service. Des discussions à ce sujet sont toujours en cours au niveau du ministère central.

5.2.3 Responsable du STEFI

Le dernier facteur de discussion concerne l'entité en charge du STEFI. En effet, le ministère central souhaiterait que le STEFI soit réalisé par le Maître d'Ouvrage ou le Maître d'Ouvrage Délégué. Cependant comme nous avons pu le constater lors de la mise en place du STEFI auprès des délégataires, ces derniers étaient avant tout réfractaires à l'idée de partager leurs données de peur d'être contrôlés. Après plusieurs mois de plaidoyer et d'utilisation du STEFI en cas de problème ils sont convaincus de l'importance de ce service.

Ainsi, il est pertinent de faire appel à un opérateur extérieur qui dispose des compétences suffisantes pour d'une part analyser le fonctionnement des systèmes, et d'autre part disposer d'une légitimité vis-à-vis du gestionnaire privé. De plus, l'objectif principal du suivi devrait être l'appui-conseil au gestionnaire et non le contrôle, bien que ce dernier soit nécessaire. La mise en avant du rôle de conseil d'un opérateur de suivi permet de gagner la confiance du gestionnaire, et facilite l'obtention des informations sur le service et le paiement de la redevance de suivi. Au vue de ces deux derniers arguments, il serait difficilement possible pour la DREAH ou les communes de réaliser le STEFI, cela engendrerait des conflits d'intérêts car ils ont un rôle de régulation.

Ainsi, afin d'institutionnaliser le STEFI, plusieurs approches restent à discuter. Il existe donc des solutions pour assurer la mise en place du STEFI de manière permanente sans mettre en péril le STEAH. La limite de ces options est l'inscription dans le contrat de délégataire du montant du taux pour financer le STEFI qui doit être approuvé par le MEAH. Une fois cette question statuée, le STEFI pourra être considéré comme une prestation de service de privé à privé.

Conclusion générale

Malgré quelques difficultés concernant le début des travaux du réseau d'AEP d'Ankililoaka, les différentes actions sont menées en concertation direct avec la DREAH AA et les communes d'Ankililoaka et d'Ambahikily :

- Le réseau de Saint Augustin fonctionne à nouveau et les améliorations techniques permettront une gestion efficace.
- La gestion du réseau d'Ambahikily se fait en totale concertation entre les différents acteurs à savoir la DREAH AA, le STEFI, le délégataire et la commune.
- L'avant-projet détaillé pour le système d'adduction en eau potable d'Ankililoaka débutera prochainement et un nouveau forage sera réalisé
- Les actions menées pour l'assainissement à Ambahikily sont encourageantes, avec une totale implication de la commune. Les ménages sont mobilisés et ils ont une réelle volonté d'acquérir une latrine
- Le Suivi Technique et Financier des réseaux étant un enjeu de taille pour la pérennité des ouvrages son institutionnalisation en concertation avec le ministère central EAH et la DREAH, il est important de le soutenir et de le consolider.